

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, SAGEAN Laurence, LEBOUDEC Christine, LOURADOUR-DURAND Gisèle, PIEPLU Vincent, DESERT Christelle, RAULT Didier, ACINA Alain.

Avaient délivré pouvoir : Madame RUCET Angélique a donné pouvoir à Madame DESERT Christelle, Monsieur LEMOINE Claude a donné procuration à Madame LEBOUDEC Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur PIEPLU Vincent

Date de convocation : le vendredi 31 mars 2023

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 9 mars 2023

1/ Vote des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales

2/ Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget général

3/ Vote du Budget général 2023

4/ Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget annexe du port

5/ Vote du Budget annexe du port 2023

6/ Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget annexe Lotissement

7/ Vote du Budget annexe Lotissement 2023

8/ Remboursement de facture prise en charge par un élu

9/ Commission électorale : appel à candidature

10/ Tarifs et conditions de location de la salle des fêtes

- Point d'informations diverses

### DÉLIBÉRATION N° 15/2023 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2023 de voter les taux des taxes locales établis comme suit :

	Bases prévisionnelles 2023	Taux	Produits attendus
TFB	808 018 €	16,91 % + 19,53%	319 360 €
TFNB	23 296 €	60,65%	14 920 €
TH	184 581 €	13,10%	25 897 €
<b>TOTAL</b>			<b>360 177 €</b>

Madame Durand-Louradour étant arrivée en cours de séance, cette dernière n'a pas pris part à ce vote.

**Vote « POUR » : 13**  
**Absentions : 0**  
**Vote « CONTRE » : 0**

### DÉLIBÉRATION N° 16/2023 – Affectation du résultat du budget lotissement 2022.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de voter l'affectation du résultat 2022 en fonctionnement comme suit :

Résultat net cumulé 2021	Résultats 2022	Résultat cumulé 2022
116 263,49 €	-31 700,00 €	84 563,49 €

Madame Durand-Louradour étant arrivée en cours de séance, cette dernière n'a pas pris part à ce vote.

**Vote « POUR » : 13**  
**Absentions : 0**  
**Vote « CONTRE » : 0**

### DÉLIBÉRATION N° 17/2023 – Vote du budget annexe Lotissement 2023

Monsieur Vincent BERTHELOT, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif du budget annexe lotissement La Motte pour l'année 2023.

En préambule, Monsieur Berthelot rappelle à l'assemblée que le résultat cumulé 2022 sur ce budget annexe est de 84 563,49€.

Le budget primitif 2023 se décompose comme suit :

DEPENSES	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
C011/605 TRAVAUX	93 860,00 €	13 802,03 €	82 000,00 €
C011/6045 ETUDE M.O	6 100,00 €	1 739,10 €	4 500,00 €
C65/65888 RELIQUATS TVA			
C65/6522 REVERSEMENT	105 000,00 €	105 000,00 €	50 000,00 €
C043/6045 prestations divers		1 135,34 €	0,00 €
C022/022 DEPENSES IMPREVUES	16 103,49 €	0,00 €	4 863,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 063,49 €</b>	<b>121 676,47 €</b>	<b>141 363,49 €</b>

RECETTE	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
C70/7015 VENTE TERRAINS	48 000,00 €	41 010,81 €	0,00 €
C75/7588 PRODUITS DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C74/7451	16 800,00 €	0,00 €	16 800,00 €
Reversement Logement	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
C74/7788 Produits except		500,00 €	0,00 €
002 Excédent	116 263,49 €		84 563,49 €
	<b>221 063,49 €</b>	<b>41 510,81 €</b>	<b>141 363,49 €</b>

*Vu l'avis de la commission des Finances,*

*Vu le projet de budget primitif 2023,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif du lotissement La Motte pour l'année 2023.

VOTE à l'unanimité.

## DÉLIBERATION N° 18/2023 – Affectation du résultat budget port 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de voter l'affectation du résultat 2022 comme suit :

	Résultat net cumulé investissement et fonctionnement 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat net cumulé Investissement et fonctionnement en 2022	Proposition d'affectation des résultats pour 2022
INVESTISSEMENT	2 874,49 €	- 3 528,98 €	- 654,49 €	0 €
FONCTIONNEMENT	48 100,61 €	- 17 414,67 €	30 685,94 €	30 685,94 €
	50 975,10 €	- 20 943,65 €	30 031,45 €	

VOTE à l'unanimité.

## DÉLIBERATION N° 19/2023 – Vote du budget annexe port de Lyvet 2023

Monsieur Vincent BERTHELOT, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif du budget annexe port de Lyvet pour l'année 2023 :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 226 595,34 €.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 17 032,62 €.

*Vu l'avis de la commission des Finances,  
Vu le projet de budget primitif 2023,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif port de Lyvet pour l'année 2023.

VOTE à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N° 20/2023 – Affectation du résultat 2022 – budget principal

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de voter l'affectation du résultat 2022 comme suit :

	Résultat cumulé 2021	Excedent CA2022	Résultat cumulé 2022	Proposition d'affectation des résultats 2022
Fonctionnement	542 393,06 €	259 949,86 €	362 342,92 €	112 342,92 €
Investissement	193 412,05 €	955,36 €	194 367,41 €	250 000,00 €
<b>Total</b>	735 805,11 €		556 710,33 €	

**VOTE à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N° 21/2023 – Vote du budget principal 2023.

Monsieur Vincent BERTHELOT, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2023 :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 1 079 959,02 €.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 991 263,44 €.

*Vu l'avis de la commission des Finances,*

*Vu le projet de budget primitif 2023,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget général pour l'année 2023.

**VOTE à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 22/2023 – Remboursement d'une facture prise en charge par un élu.**

L'achat d'un matériel informatique a été réalisé par un élu.

Le montant de cette dépense s'élève à 6,29 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'indemniser l'élu concerné à hauteur des montants TTC de ces achats

VOTE à l'unanimité.

**POINT N°9 : Désignation d'un nouveau membre pour la Commission électorale**

Monsieur GERNIGON ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau membre pour la commission électorale dont faisait partie Monsieur Gernigon.

Monsieur Alain ACINA se propose de faire partie de cette commission.

**DÉLIBÉRATION N° 23/2023 – Tarifs et conditions de location de la salle des fêtes.**

Monsieur Le Maire propose les modifications suivantes en termes de tarifs et de conditions de location :

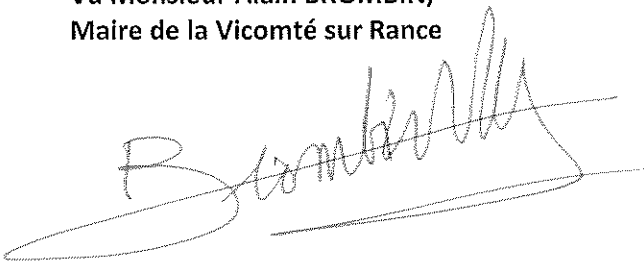
- Augmentation du kWh d'électricité de 18 à 25 centimes d'euros.
- Pour les locations d'une journée, le samedi, retour des clés le dimanche à 10H00 au plus tard.

VOTE à l'unanimité.

---

La séance est levée à 21h45

Vu Monsieur Alain BROMBIN,  
Maire de la Vicomté sur Rance



Vu Monsieur Vincent PIEPLU,  
Secrétaire de séance

